

# COM(2025) 535 FINAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 24 septembre 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 24 septembre 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de Décision du Conseil relative à la position de l'UE dans le Conseil d'association UE-Maroc concernant la modification du protocole no 4 de l'Accord d'Association**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*